

Session 20 mai 2021, visioconférence

Point 8.3 de l'ordre du jour

Rapporteur : Thierry CADART

Rapport financier 2020 au Conseil national confédéral

Ce document présente le rapport de nos Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés 2020, comptes arrêtés par le Bureau National.

Les comptes sont soumis à l'approbation du Conseil national confédéral, ainsi que l'affectation du résultat 2020.

La charte de la cotisation syndicale prévoit l'utilisation des parts de la cotisation syndicale pour des objets spécifiques (part de la Confédération, part de la CNAS, parts nationales qui financent l'information CFTD, la solidarité syndicale mondiale ainsi que le Fonds organisation syndicalisation). La clôture des budgets 2020 auxquels sont affectées ces parts, arrêtée par le BN, est aussi soumise à l'approbation du CNC.

Valeurs exprimées en euros

**Confédération Française Démocratique du Travail
4 boulevard de la Villette 75955 PARIS Cedex 19**

RAPPORT FINANCIER 2020

(Clôtures budgétaires)

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail

SOMMAIRE

1. La clôture 2020 des comptes et des budgets.....	3
1.1. Rappel sur l'articulation clôture des comptes/clôture des budgets	3
1.2. Un exercice comptable bénéficiaire sur les périmètres social et consolidé	4
2. Les cotisations en 2020	5
2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC	5
2.2. Le découpage budgétaire issu de la politique financière confédérale	6
2.3. Les produits de cotisations de l'ensemble des structures et des budgets gérés par la Confédération augmentent légèrement en 2020	7
3. La clôture du budget de fonctionnement confédéral	8
3.1. Un déficit encore important mais qui se résorbe	8
3.2. Les différents postes.....	8
4. La clôture du budget presse	9
4.1. Les principes généraux et résultats 2020.....	9
4.2. Les résultats des titres en 2020	9
4.3. Les faits notables pour les différents titres et activités	10
4.4. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré, notamment la gestion du référentiel CFDT et des cotisations	10
5. La clôture du budget de la CNAS	11
5.1. Le contexte de l'exercice 2020	11
5.2. Les produits et leur répartition par branche	11
5.3. La branche Grève	11
5.4. La branche Juridique	12
5.5. La branche Action / Actions de proximité.....	12
5.6. La branche Services aux adhérents.....	13
5.7. La branche Conseil et expertise.....	13
5.8. La branche Autres actions.....	13
5.8.1. Les dossiers Victimes.....	13
5.8.2. La formation des défenseurs syndicaux	13
5.8.3. Les assurances	14
5.9. Les frais de gestion	14
5.10. La provision des dossiers	14
5.11. Le tableau de résultat 2020.....	14
6. La clôture du budget de Bierville.....	16
6.1. Les produits	16
6.2. Les charges.....	17
6.3. Le résultat 2020	18
6.3.1. Résultats comparés de 2013 à 2020	18
7. La clôture du budget Solidarité syndicale Mondiale	19
7.1. Les produits et les charges	19
7.2. La solidarité syndicale mondiale face à la crise Covid	19
8. La clôture du budget du fonds d'organisation.....	20

1. La clôture 2020 des comptes et des budgets

La crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 se poursuit à l'heure de la rédaction de ce rapport. La Confédération CFDT, conformément aux décisions gouvernementales s'est réorganisée pour poursuivre ses activités dans le cadre du télétravail et du travail syndical en distanciel. Cette crise ne remet pas en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT, qui comme ses organisations, a adapté son plan de travail et ses activités aux besoins des travailleurs dans cette période inédite.

Les résultats 2020 des comptes sociaux et consolidés sont bénéficiaires. On ne peut que s'en réjouir, après plusieurs années de déficit (hors produit de la vente de notre immeuble Rebuffat fin 2018).

L'analyse montre cependant que ce bon résultat est principalement conjoncturel.

D'un côté, la crise a entraîné une baisse de nos ressources. Les financements en provenance de l'AGFPN, dont la principale ressource est assise sur la masse salariale nationale, ont diminué. Bierville, Maison de la CFDT fermée près de 8 mois, accuse un lourd déficit. Le résultat de CFDT Production (moindre commande et diffusion de supports de communications CFDT dans les entreprises et administrations) s'est dégradé.

De l'autre, les frais de déplacements et de missions en France, comme à l'international (transports, hébergements, restauration, etc.) ont considérablement baissé. Des événements budgétés ont été annulés.

En parallèle, la Confédération, dans un contexte de marchés financiers incertain, a travaillé à vendre, au moment adéquat, des actifs financiers exposés aux conséquences de la crise sanitaire. Une plus-value, plus importante que celle prévue dans notre politique financière (pour apporter 1,8 M € au budget de fonctionnement de la Confédération et 1,6 M € au budget de fonctionnement de la CNAS) a été dégagée.

Il ne faut pas conclure de ce résultat 2020 que le plan d'économies adopté par le BN jusqu'à fin 2022 n'a plus lieu d'être, au contraire. Car nous l'espérons tous, la fin de cette crise sanitaire viendra. La situation économique et sociale restera difficile. Et nous aurons envie de retrouver les échanges en présentiel, les rencontres, les événements, à l'origine des principales économies 2020.

Nous devons donc poursuivre l'objectif de ramener notre fonctionnement à hauteur de nos ressources, sans puiser chaque année dans nos réserves. D'importants efforts de rationalisation de l'organigramme ont déjà été faits, qui ont permis de diminuer les frais de personnel de plus de 1,4 M € sur l'ensemble du périmètre consolidé. **Cela contribue aussi, et de façon plus structurelle, au résultat positif de l'année 2020.** Par ailleurs, cette crise nous aura montré que si les réunions en présentiel nous manquent cruellement, le distanciel permet de faire beaucoup. Nous devons à l'avenir nous poser la question pour chaque réunion, imaginer des réunions hybrides, etc.

1.1. Rappel sur l'articulation clôture des comptes/clôture des budgets

La lecture de la clôture des comptes de la Confédération n'est pas un exercice simple. A la différence de la plupart des fédérations ou URI, « l'écosystème » confédéral recouvre ici 13 structures juridiques différentes actives (une organisation syndicale, des GIE, des associations, des SCI). Le pourquoi et la pertinence de cette structuration doivent être rappelés.

Les GIE CFDT Presse et le GIE Villette permettent de centraliser et de préfinancer, en utilisant les parts de cotisations prévues à cet effet, la production de services (comme CFDT Magazine ou Gasel) uniquement destinés aux membres des GIE, qui sont principalement la Confédération, les fédérations, les URI, les unions confédérales et les associations citées plus bas. Cette production de services se fait en conformité avec les

règles fiscales spécifiques aux activités des groupements constitués par les organisations syndicales.

Le GIE Belleville emploie la majorité des salariés de cet écosystème dans un souci de protection.

Les associations et SCI permettent de mener des actions spécifiques, au-delà du « métier » syndical de la Confédération (Association de Gestion des Immeubles AGI, Institut Belleville, association Bierville, Société civile Immobilière Loire-Jaurès, etc.) ou d'isoler la gestion de certaines subventions pour y avoir accès et les justifier (par exemple ISEFOJ pour les conseillers prud'hommes), dans un cadre réglementaire contraint.

La Confédération en tant que telle est divisée en plusieurs établissements comptables internes, par exemple : la CNAS, le SCPVC, Solidarité syndicale mondiale, etc.

Ce sont donc, à la clôture, **les comptes sociaux**, la Confédération avec toutes ses entités comptables internes comme la CNAS, le SCPVC etc., et **les comptes du périmètre consolidé avec les structures juridiques distinctes de la Confédération** qui donnent une lecture exhaustive du résultat et du patrimoine de cet écosystème.

A la clôture est aussi présentée **la clôture budgétaire de la Confédération**. C'est une grille d'analyse différente, non pas comptable mais gestionnaire : on y voit la clôture des budgets auxquels est affectée une part de cotisation conformément à la charte de la cotisation syndicale CFDT.

La clôture budgétaire présente ainsi :

- la clôture du budget de fonctionnement confédéral ;
- la clôture du budget de la CNAS ;
- la clôture du budget de la presse (focus part de cotisation information dédiée au SI confédéré)
- la clôture du budget de la solidarité syndicale mondiale ;
- la clôture du fonds d'organisation.

Les projets, les activités ou participations ponctuelles sont financés par les ressources aléatoires. Ainsi des budgets projets (par exemple, campagnes électorales, initiatives thématiques et revendicatives, études etc.), qui constituent le budget extraordinaire, complètent le dispositif ci-dessus.

Les budgets qui ne se voient pas affectés de parts de cotisations (par exemple Institut Belleville, Espace Belleville, AGI, etc.) ne sont pas présentés dans ce document mais leurs résultats sont évidemment intégrés aux comptes consolidés.

1.2. Un exercice comptable bénéficiaire sur les périmètres social et consolidé

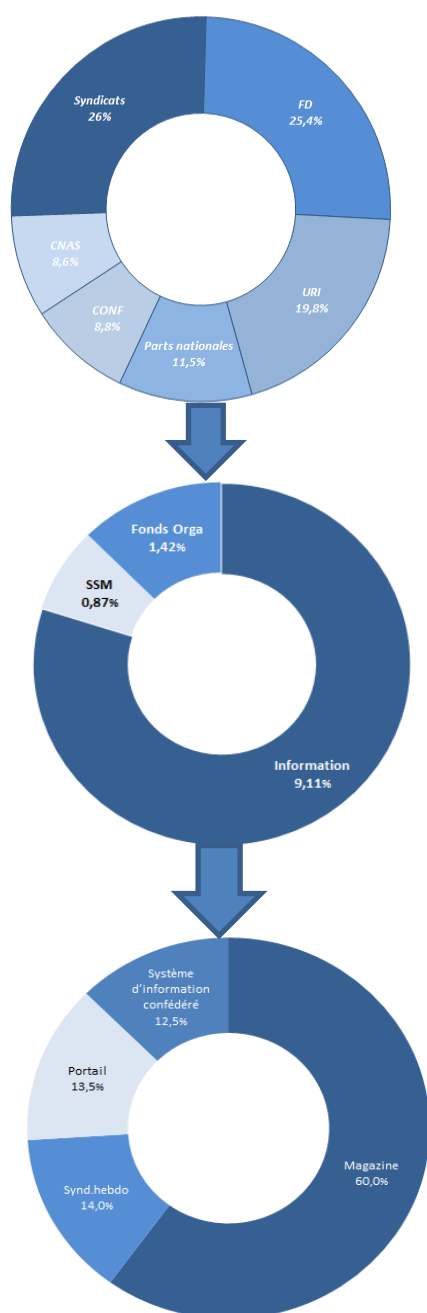
Les comptes sociaux font apparaître un bénéfice 8 511 716 € pour 2020, les comptes consolidés de 8 690 719 €. Ce bénéfice résulte donc de la conjugaison de trois facteurs. Le principal est un produit exceptionnel très important dû à la vente d'actifs financiers. S'y ajoute une diminution conjoncturelle des charges liées aux déplacements (domicile travail, missions nationales et internationales, instances CFDT, etc.) et le début du redressement structurel de la Confédération dû au plan d'économies. Le montant total des cotisations est resté stable, alors que la ressource AGFPN (part en provenance de la contribution des entreprises) a diminué d'environ 11%.

2. Les cotisations en 2020

2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC

La répartition de la cotisation de chaque adhérent CFDT est répartie conformément à la charte de la cotisation syndicale CFDT. Le CNC veille chaque année à l'utilisation des parts de cotisations conformément à leur objet. Les cotisations sont réparties aux syndicats/UTR, organisations et Confédération, avec une utilisation déterminée de la part CNAS et des parts nationales.

La cotisation des salariés est ainsi répartie :

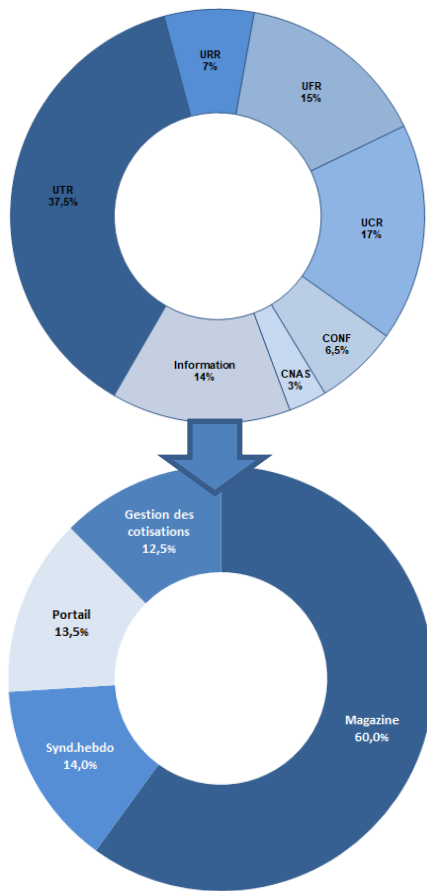


Répartition de la cotisation des salariés en % selon la charte CFDT de la cotisation syndicale		
Part des syndicats	Syndicats	26
Part des FD	FD	25,4
Part des URI	URI	19,8
Parts nationales	Parts nationales	11,4
Part CONF (budget de fonctionnement)	CONF	8,8
Part CNAS (budget CNAS)	CNAS	8,6

Répartition des parts nationales en % décidée par le CNC		
Part Information	Information	9,11
Part Solidarité syndicale mondiale (budget SSM)	SSM	0,87
Part Fonds d'organisation et de syndicalisation (budget FOS)	Fonds Orga	1,42

Répartition de la part information en % décidée par le CNC		
Magazine	Magazine	60
Syndicalisme hebdo	Synd.hbdo	14
Portail	Portail	13,5
Système d'information confédéré	Système d'informatio	12,5

La cotisation des retraités se répartit ainsi :



Répartition de la cotisation des retraités en % selon la charte CFDT de la cotisation syndicale		
Part des UTR	UTR	37,5
Part des URR	URR	7
Part des UFR	UFR	15
Parts des UCR	UCR	17
Part CONF (budget de fonctionnement)	CONF	6,5
Part CNAS (budget CNAS)	CNAS	3
Part Information	Information	14

Répartition de la part information en % décidée par le CNC		
Magazine	Magazine	60
Syndicalisme hebdo	Synd.hebdo	14
Portail	Portail	13,5
Gestion des cotisations	Système d'information confédéré	12,5

2.2. Le découpage budgétaire issu de la politique financière confédérale

Un premier niveau de découpage budgétaire correspond à la ventilation des parts de la cotisation prévue par la charte de la cotisation syndicale :

- *Le budget de fonctionnement confédéral*, principalement assis sur la part de cotisation confédérale, mais également sur les produits des placements prévus à cet effet et la part réservée à la Confédération des versements de l'AGFPN, correspond au budget de fonctionnement de la Confédération. On y trouve une grande partie du personnel, les locaux et moyens informatiques utilisés par ce personnel, mais aussi les charges de fonctionnement politiques des instances comme le BN ou la CE, les activités permanentes (charges de fonctionnement des services, des commissions permanentes comme la CCO, etc.).
- *Le budget de la Cnas* dont les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers d'une réserve prévue à cet effet ;
- *Le budget de la presse*, financé par la part Information provenant des cotisations, qui doit couvrir l'essentiel des charges du Magazine, une partie de Syndicalisme Hebdo et du Portail. Une partie de cette part est aussi consacrée au système d'information confédéré.
- *Le budget de la Solidarité syndicale mondiale.*
- *Le budget du fonds d'organisation et de syndicalisation ;*

La périodicité, et le caractère plus aléatoire de certaines ressources et activités conduisent à compléter ce dispositif par des budgets annexes (formation syndicale par exemple) ou des budgets ponctuels de projets (anciennement budget extraordinaire) déclinant le plan de travail ou finançant des initiatives, des rassemblements, des études.

2 – Les cotisations en 2020

Cette présentation budgétaire vise à **asseoir les budgets de fonctionnement sur les ressources pérennes, et à garantir la juste utilisation des parts de cotisations, pour la Confédération ou des missions confédérées**. Cette présentation relève de la gestion et s'ajoute à la présentation légale et comptable de nos comptes sociaux et consolidés.

2.3. Les produits de cotisations de l'ensemble des structures et des budgets gérés par la Confédération augmentent légèrement en 2020

Le nombre de cotisations a diminué de 0,96 % en 2020, - 1,01 % pour les cotisations des actifs, - 0,31 % pour les retraités. Le montant total en € de la collecte de cotisations est en hausse de 0,21 %.

La valeur de la cotisation moyenne des salariés est de 13,2664 € (13,1109 € en 2019) soit une augmentation de 1,19 % par rapport à 2019. La cotisation moyenne des retraités s'établit à 9,1771 € soit en augmentation de 1,44 %.

Le montant de la collecte réelle 2020 est très proche des prévisions budgétaires 2020, ce qui souligne la pertinence du changement de méthode de prévision des parts provisoires.

Ventilations des produits Cotisations salariés	2018 Clôture	2019 Clôture	2020 Budget	2020 Clôture
Syndicats	23 364 177,26	23 643 753,96	23 603 243,71	23 678 969,85
Fédérations	19 640 487,64	19 918 596,16	19 841 556,82	19 945 006,00
Régions	15 314 033,63	15 530 491,65	15 470 981,04	15 551 827,36
Confédération *	6 804 206,17	6 900 826,51	6 873 540,36	6 909 908,50
Fonds Information	7 044 984,93	7 144 645,18	7 116 840,37	7 153 765,55
Solidarité syndicale mondiale	675 062,97	684 713,59	681 996,39	685 926,13
Fonds Organisation	1 098 631,90	1 114 238,71	1 109 977,49	1 116 114,98
Caisse nationale d'action syndicale	6 649 780,00	6 744 176,16	6 717 853,57	6 752 964,60
Union confédérale des cadres	936 440,80	949 682,25	930 785,21	950 956,32
Total Collecte répartie	81 527 805,29	82 631 124,17	82 346 774,98	82 745 439,30
Total Collecte	81 717 971,23	82 815 519,21	0,00	82 951 271,33
Nombre Cotisations	6 303 109	6 316 546	6 303 109	6 252 745
Valeur Moyenne Mensuelle	12,96	13,11		13,27

Ventilations des produits Cotisations retraités	2018 Clôture	2019 Clôture	2020 Budget	2020 Clôture
Unions territoriales de retraités	1 490 385,29	1 523 570,00	1 503 180,25	1 540 602,14
Unions fédérales de retraités	336 127,49	341 815,51	339 014,11	341 933,48
Développement / Solidarité	259 631,40	267 303,04	261 861,08	273 112,09
Union confédérale des retraités	675 172,65	690 355,31	680 956,29	697 057,61
Unions régionales de retraités	278 014,89	284 261,31	280 417,32	286 997,39
Confédération	258 172,57	263 963,35	260 397,04	266 494,38
Fonds Information	556 029,77	568 522,62	560 790,15	574 039,55
Caisse nationale d'action syndicale	119 142,88	121 832,69	120 166,14	123 018,07
Total Collecte répartie	3 972 676,94	4 061 623,83	4 006 782,37	4 103 254,71
Total Collecte	3 974 358,18	4 062 839,46	0,00	4 108 250,95
Nombre Cotisations	444 895	449 070	444 895	447 664
Valeur Moyenne Mensuelle	8,93	9,05		9,18

La différence entre la collecte des syndicats et des UTR et la collecte répartie s'explique par des frais payés par le SCPVC (frais bancaires, impayés, prélèvements, virements et régularisation d'exercice).

(*) Inclus Outremer

3. La clôture du budget de fonctionnement confédéral

3.1. Un déficit encore important mais qui se résorbe

Le budget de fonctionnement confédéral comprend les charges de fonctionnement courant et leur financement par des recettes stables selon les règles de construction budgétaire. Dans les recettes stables, ne sont prises en compte que les ressources extérieures considérées comme pérennes.

Produits 17 263 906,91 €
Charges 18 446 492, 92 €

Déficit du budget de fonctionnement confédéral : - 1 182 386,01 €

Les produits sont très proches de la prévision budgétaire 2020, en baisse de plus de 912 000 euros par rapport à 2019, essentiellement en raison de la diminution des fonds AGFPN. Tous les postes de charges diminuent par rapport à 2019, à l'exception des charges de gestion courante (impôts, assurances, honoraires, etc.) et des frais de locaux. Cette forte diminution est à la fois conjoncturelle (conséquences de la crise sanitaire) et structurelle (mise en œuvre du plan d'économies 2019/2022). Conformément à celui-ci, la réduction du nombre de postes à l'organigramme est visible dans la rubrique Personnel. Le poste Système d'informations demeure le second en charges. Certains efforts résultant du plan d'économies (format des réunions, attention renouvelée aux déplacements) sont aussi dilués dans la baisse des charges due au Covid.

3.2. Les différents postes

Budget de fonctionnement	2017 Clôture	2018 Clôture	2019 Clôture	2020 Clôture
Communication extérieure	411 969,18	392 899,33	403 519,28	286 721,75
Fonctionnement politique des instances	610 735,24	1 381 379,51	685 989,35	574 913,10
Activités nationales	1 096 809,08	961 060,13	802 082,37	532 175,44
Activités internationales	496 984,01	537 981,67	387 792,05	341 069,37
Charges de gestion courante	126 194,35	121 991,94	93 556,55	92 098,34
Personnel	13 803 428,92	14 616 864,05	14 565 221,04	13 712 425,67
Locaux	1 240 600,44	1 204 352,52	1 192 582,04	1 241 744,04
Informatique / SI	1 525 538,17	1 462 149,48	1 526 642,37	1 665 145,21
Total charges	19 312 259,39	20 678 678,63	19 657 385,05	18 446 292,92
Cotisations Salariés	6 810 238,87	6 804 206,17	6 900 826,51	6 909 908,50
Cotisations Retraités	253 323,73	258 172,57	263 963,35	266 494,38
Reversements Conseillers CESE	597 828,75	574 422,10	576 195,02	582 998,67
Dotations Conseillers techniques	640 054,42	572 888,56	555 159,27	517 748,00
Recettes complémentaires	200 000,00	137 939,57	85 330,11	60 753,83
Produits financiers	1 861 400,00	1 861 400,00	1 861 400,00	1 861 400,00
Droit syndical	2 006 276,21	2 234 864,61	2 372 771,63	2 224 762,53
Financement Dialogue Social	4 015 224,89	6 683 047,13	5 560 450,00	4 839 841,00
Total produits	16 384 346,86	19 126 940,70	18 176 095,88	17 263 906,91
Résultat	-2 927 912,53	-1 551 737,93	-1 481 289,17	-1 182 386,01

Le déficit du budget de fonctionnement de la Confédération se réduit, malgré la baisse des ressources.

4. La clôture du budget presse

4.1. Les principes généraux et résultats 2020

La part de cotisation Information en 2020

Le produit de la part de cotisation mutualisée Information (salarié, retraité) se partage entre le Magazine (60%), SH (14%), le Portail (13,5%) et Gasel (12,5%), outils qui sont tout ou partie au service de l'information de l'organisation CFDT. Cette part de cotisation se monte à 7 727 805, 10 € en 2020. Initialement répartie entre le Magazine et SH, et afin de répondre à de nouveaux besoins, cette part a évolué pour financer une partie du système d'information confédéré. Cela a mécaniquement diminué les ressources attribuées aux budgets des différents titres.

Le montant de la ressource pour la presse et le Portail cfdt.fr, compte tenu des différents régimes de TVA applicables, est de : **6 470 333, 78 €**. La répartition de ce produit est la suivante :

	2016	2017	2018	2019	2020	HT 2020
Magazine	69,00%	70,19%	70,19%	70,19%	70,19%	4 541 315,44
Syndicalisme Hebdo	16,00%	16,38%	16,38%	16,38%	16,38%	1 059 640,27
Portail	15,00%	13,44%	13,44%	13,44%	13,44%	869 378,07
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	6 470 333,78

4.2. Les résultats des titres en 2020

Presse	2017 Clôture	2018 Clôture	2019 Clôture	2020 Clôture
CFDT Magazine	4 815 195,19	4 921 852,75	4 829 036,24	4 491 005,78
Syndicalisme Hebdo	1 882 879,70	1 913 228,89	2 058 071,16	1 857 537,83
Action Juridique	308 727,61	308 258,12	292 427,20	270 096,66
CFDT : La Revue	241 894,03	225 122,60	0,00	0,00
Portail	1 246 470,00	1 157 731,01	1 035 381,81	1 023 670,51
Sous-total Presse	8 495 166,53	8 526 193,37	8 214 916,41	7 642 310,78
CFDT Productions	456 718,13	549 117,57	392 877,06	327 316,87
Audiovisuel	269 565,74	237 185,44	214 218,67	236 417,97
Agenda	403 985,53	314 109,21	327 395,49	272 167,17
Sous-total autre Presse	1 130 269,40	1 100 412,22	934 491,22	835 902,01
Total Charges	9 625 435,93	9 626 605,59	9 149 407,63	8 478 212,79
Cotisations Salariés (HT)	5 903 084,94	5 898 609,45	5 982 065,86	5 989 702,16
Cotisations Retraités (HT)	456 850,98	465 551,38	476 012,41	480 631,62
Abonnements / Ventes	1 391 422,09	1 372 972,98	1 307 380,33	1 055 703,57
Subventions	341 651,65	121 381,99	85 088,83	83 308,95
Divers	550 273,41	280 836,49	265 046,82	251 657,81
Total Produits	8 643 283,07	8 139 352,29	8 115 594,24	7 861 004,11
Résultat	-982 152,86	-1 487 253,30	-1 033 813,39	-617 208,68

Résultats 2020 des différents titres et autres activités de CFDT Presse

CFDT Magazine	263 131,00
Syndicalisme Hebdo	-223 508,73
Action juridique	-152 775,23
Portail	-111 092,44
Audiovisuel	-197 402,82
CFDT Productions	-195 560,46
Agenda Guides	0,00
Résultat	-617 208,68

4.3. Les faits notables pour les différents titres et activités

En raison de la crise sanitaire, 1 numéro du Magazine et plusieurs numéros de SH (3724 à 3732 inclus) n'ont pas été imprimés en 2020 mais seulement mis en ligne ce qui a allégé une partie des charges de fabrication. Le GIE CFDT Presse a cependant fait le choix d'indemniser ses fournisseurs historiques de fabrication presse d'une partie des travaux annulés au premier semestre 2020, pour ne pas accroître leurs difficultés.

Une importante opération de mise aux normes du fichier de routage de CFDT Magazine a été menée.

Conformément aux décisions du BN, le lancement d'un titre de presse numérique Syndicalisme Hebdo a été fait en janvier 2021.

Le résultat de CFDT Productions est en revanche dégradé (moins de ventes de produits et objets CFDT dans un cadre de confinement et de télétravail).

4.4. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré, notamment la gestion du référentiel CFDT et des cotisations

Une part de la part de cotisation Information est affectée au budget des systèmes d'information. On distingue dans ce budget **les charges de fonctionnement et d'amortissements des applications confédérées** (qui servent à l'ensemble des organisations CFDT, dont les syndicats) et des applications confédérales (utilisées par la seule Confédération).

La part de cotisation mutualisée dédiée au SI confédéré est largement insuffisante, un peu plus de 800 000 euros de produits, pour des charges de fonctionnement et d'infrastructures supérieures à 3 millions d'euros, sans compter les développements.

On ne peut que souligner que le financement du SI confédéré est très insuffisant au regard des besoins qui s'expriment.

5. La clôture du budget de la CNAS

5.1. Le contexte de l'exercice 2020

L'exercice 2020 est caractérisé par trois éléments marquants. Tout d'abord la crise sanitaire qui a eu un impact sur le nombre de dossiers déposés en baisse pendant les périodes de confinement et qui a quasiment suspendu les activités de présence de la CNAS lors des congrès et de réunions d'information locales. Ensuite, un pic de conflictualité relatif à la contestation du projet de réforme des retraites. Enfin, les effets de l'Appli CNAS qui permet de traiter les dossiers plus rapidement avec un suivi auprès des syndicats des dossiers « dormants » et qui, au final, permet d'affiner les provisions à la baisse ce qui améliore le résultat de l'exercice.

5.2. Les produits et leur répartition par branche

Le budget de la CNAS est alimenté par une part des cotisations. Cette part est fixée à 8,6% pour la cotisation des salariés et 3% pour celle des retraités. Pour 2020, le montant de la part CNAS des cotisations s'établit comme suit :

- Cotisation des salariés : **6 752 964,60 €**
- Cotisation des retraités : **123 018,07 €**

Les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers provenant de la réserve de financement constituée à partir des résultats des exercices antérieurs pour un montant de 1 676 900 €. Cette recette complémentaire permet de financer le fonctionnement de la CNAS.

Le budget de la CNAS, déduction faite des charges de gestion est affecté en pourcentage pour chacune de ses « branches ». Cette répartition statutaire a été fixée par le congrès confédéral de Rennes et s'établit comme suit :

- 15 % pour la branche « grèves »
- 45 % pour la branche « juridique » (défense du droit syndical, défense juridique au titre de l'intérêt général ou collectif, soutien aux adhérents.)
- 10 % pour la branche « actions de proximité »
- 13 % pour la branche « aide aux services aux adhérents » (dont Réponses à la carte)
- 5% pour la branche « conseil & expertise »
- 12 % pour la branche « autres prestations » (victimes de la répression syndicale, assurances, contrat défenseur, soutien aux rétro-adhérents).

Chaque jour ouvré, la CNAS enregistre une douzaine de nouveaux dossiers et effectue à peu près autant de paiements vers les syndicats. En 2020 il y a eu **2290 dossiers** ouverts à la CNAS (tous types). Ce chiffre est en baisse par rapport à 2019 (2711 dossiers ouverts) et témoigne d'une baisse d'activité liée à la crise sanitaire COVID. En particulier, le nombre de dossiers de soutien à l'adhérent a particulièrement chuté lors du premier confinement car l'ensemble des permanences juridiques des structures interprofessionnelles (UD, UTI etc.) a été fermé.

5.3. La branche Grève

L'année 2020 aura été une année de pic de conflictualité lié au projet de réforme des retraites. D'autres mouvements sociaux nationaux (restructurations dans le secteur bancaire) se sont ajoutés à des conflits professionnels localisés. Au total c'est **1 029 344,73 €** qui ont été versés par la CNAS en soutien à nos adhérents. Le budget statutaire a été légèrement dépassé (111%).

Ceci représente plus de **142 000 heures d'arrêt de travail**.

Pour rappel, l'exercice 2019 avait été un année « ordinaire » en termes de conflictualité (188 K€ d'indemnités) tandis que 2018 avait témoigné d'un pic lié au conflit SNCF (915 K€ d'indemnités). Ceci montre que le budget statutaire est correctement ajusté et que la solidité de notre caisse de solidarité permet de faire face aux aléas de conflictualité.

Les secteurs fédéraux ayant eu recours à la prestation grève en 2020 sont (par ordre décroissant) : FGTE, Finances, SGEN, F3C, Santé-Sociaux, FGMM, Interco, Services, FCE, FBA, PSTE et FEP.

On constate également que la mesure prise au dernier congrès confédéral d'indemniser, dès la première heure de grève, les arrêts dépassant la carence de 7H, n'a pas créé de risque ou de déséquilibre de la prestation.

5.4. La branche Juridique

Les versements CNAS sur les dossiers juridiques de syndicats et les dossiers adhérents sont en baisse par rapport à 2019 en raison des effets de la crise sanitaire sur l'activité des structures (environ 200 K€ de moins en 2020 par rapport à 2019).

Les paiements sont répartis comme suit :

- Dossiers juridiques au titre du droit syndical :	771 595 €
- Dossiers juridiques au titre de l'intérêt général ou collectif :	451 008 €
- Dossiers de soutien à l'adhérent :	567 570 €

Les mesures adoptées pour une prise en charge du parajudiciaire et des recours ayant valeur de recours hiérarchique, ont renchéri le coût moyen des dossiers mais le réalisé reste suffisamment en dessous du budget statutaire pour le permettre.

5.5. La branche Action / Actions de proximité

Cette prestation destinée aux syndicats pour aller à la rencontre des salariés éloignés du syndicalisme est déclinée en deux types de projets : « négociations de protocoles électoraux » et « lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme ».

Concernant l'aide à la négociation de protocoles, la CNAS a versé en 2020 la somme de **181 300 € correspondant à 18 130 négociations**. Ces paiements sont liés à la remontée de protocoles de 2020 mais aussi ceux des années antérieures communiqués tardivement.

Concernant les « lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme », les versements sont en baisse et s'établissent à **130 889 €**. Cette baisse témoigne des mesures prises par le Comité de Gestion pour « recadrer » les projets sur la philosophie originelle d'action innovante de promotion du syndicalisme présentée au Congrès de Marseille (et non d'actions de développement relevant du Fonds d'organisation) et limiter les frais éligibles à ceux nécessaires à l'action (pas de frais de fonctionnement du syndicat par exemple). Cela témoigne aussi du fait que les projets en cours ont été ralentis voire stoppés du fait de la crise sanitaire. **Pour compenser cet aléa, le Comité de Gestion a décidé de prolonger la durée de prise en charge de tous les projets en cours.**

5.6. La branche Services aux adhérents

Cette nouvelle branche budgétaire a été créée lors du congrès de Marseille de 2014. Il s'agit d'accompagner les expérimentations de services en direction des adhérents, de leur apporter une aide individuelle concernant des informations ou des réponses à des demandes précises, de les orienter vers les services aptes à traiter un problème particulier en prenant appui sur le réseau CFDT.

Aujourd'hui c'est le dispositif « **Réponses à la carte** » qui est concerné.

La CNAS finance le contrat avec le centre d'appels DOMPLUS (702 K€) ainsi que l'amortissement du logiciel OPERA (développement et évolutions).

L'activité « Réponses à la carte » (réunions, déplacements, matériel de communication) n'est plus gérée directement par la CNAS, ce qui n'était pas utile n'étant pas décisionnaire de cette activité. Elle est désormais gérée en mode projet par la Confédération et la CNAS peut financer ce projet sur la base du montant restant au budget statutaire de la branche « services aux adhérents ».

5.7. La branche Conseil et expertise

Cette nouvelle branche de la CNAS créée lors du congrès de Rennes de juin 2018, commence à monter en puissance. En 2020 la CNAS a financé pour **58 638 €** d'activité de conseil ou d'expertise. Le dispositif ARC de la Confédération va aussi permettre d'orienter certaines demandes vers la CNAS.

On notera qu'en 2020, plusieurs dossiers concernent des demandes d'accompagnement juridique des équipes syndicales pour des PSE ou des liquidations d'entreprises, lorsque le CSE ne peut les financer (moins de 50 salariés) ou lorsque la CFDT est minoritaire. Les conséquences économiques de la crise sanitaire pourraient amener à un nombre croissant de dossiers de ce type.

5.8. La branche Autres actions

5.8.1. Les dossiers Victimes

Ces dossiers ont pour but d'aider financièrement les militants subissant dans le cadre d'une responsabilité syndicale une mise à pied avec perte de salaire (ou heures de délégation non payées etc.). En 2019, les secours versés par la CNAS pour les militants victimes de la répression s'élèvent à **20 430 €**.

5.8.2. La formation des défenseurs syndicaux

Dans le cadre de l'animation du réseau des défenseurs agréés par la CNAS, les défenseurs sont abonnés à la revue « Action Juridique » (34 K€). Des réunions d'information et d'animation sont également budgétées, mais la crise sanitaire a conduit à annuler cette activité.

Concernant l'aide financière à la formation des défenseurs (public et privé), l'activité a été ralentie mais il a été possible pour les structures d'organiser quelques formations en vidéoconférence. En 2020, la CNAS a financé environ **455 jours** de formation pour un montant de **55 030 €**.

5.8.3. Les assurances

Ce poste recouvre :

- l'assurance « responsabilité civile syndicats » qui couvre toutes les structures lorsqu'elles sont amenées à louer temporairement une salle, ainsi que les fautes ou défaillances des défenseurs juridiques agréés dans le cadre d'un dossier CNAS ;
- l'assurance « vie syndicale » qui protège l'ensemble des adhérents participant à une initiative CFDT ;
- l'assurance « vie professionnelle » couvrant tous les adhérents en cas de mise en cause par un tiers dans le cadre de leur exercice professionnel.
- La charge de 2020 pour ce poste a été de **85 242 €** identique à 2019.

5.9. Les frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les dépenses liées aux frais de personnel de l'unité CNAS, d'une partie du service juridique, des frais informatique/SI, des dotations aux amortissements ainsi que les frais de fonctionnement de l'unité CNAS : loyer, téléphone, frais d'impression et les dépenses liées aux réunions. Ils couvrent également les frais de communication de la CNAS dont une partie des cartes d'adhérent, du guide des trésoriers, etc. La gestion de la CNAS représente **2 193 519 €** dont **1 481 298 €** de frais de fonctionnement. Pour rappel, les produits financiers issus de la réserve de financement d'un montant de **1 676 900 €** permettent de couvrir ces frais de fonctionnement.

On notera que l'activité de participation de la CNAS aux congrès des fédérations et URI, ainsi que celle des réunions d'information locales s'est considérablement réduite. Les congrès de structures sont renvoyés à 2021.

5.10. La provision des dossiers

La provision du coût des dossiers en cours est une obligation pour avoir une image sincère des comptes de la CNAS. Ce provisionnement est compliqué mais la méthode s'améliore chaque année.

Une importante campagne de fermeture des anciens dossiers ou des dossiers terminés laissés ouverts a eu lieu en fin d'exercice. Elle a permis de fermer plus d'un millier de dossiers dormants. Les provisions pour ces dossiers ont donc été reprises.

La méthode statistique a été affinée pour éviter de surévaluer les provisions (provisionner seulement les dossiers pris en charge, éviter le double décompte). Au total l'écart des provisions sur les dossiers entre les exercices 2019 et 2020 est de **-1 868 157 €**, soit une baisse conséquente du niveau des provisions, qui impacte le résultat de l'exercice.

5.11. Le tableau de résultat 2020

Le résultat de l'exercice 2020 est un excédent de **4 232 848,92 €** (voir tableau page suivante). Si on ne tient pas compte de l'écart de provisions, le résultat serait de **2 364 692 €**.

5 – La clôture du budget de la CNAS

Tableau de résultat CNAS 2020

Lignes Budgétaires	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020
Branche Grève	187 756,91 €	931 183 €	1 029 344,73 €
Branche Juridique	2 034 860,71 €	2 793 550 €	1 790 173,62 €
Adhérents	759 673,76 €	949 807 €	567 570,38 €
Tactique / Intérêt Général ou Collectif	414 782,61 €	893 936 €	451 008,20 €
Droit syndical	860 404,34 €	949 807 €	771 595,04 €
Branche Service aux adhérents	722 060,75 €	807 025 €	702 000,00 €
Branche Actions de proximité	453 987,93 €	620 789 €	312 188,91 €
Négociation protocoles électoraux	233 400,00 €	186 237 €	181 300,00 €
Lieux de rencontre des salariés	220 587,93 €	434 552 €	130 888,91 €
Branche Conseil & expertise	14 665,39 €	310 394 €	58 637,36 €
Branche Autres actions	254 049,12 €	744 947 €	201 513,36 €
Victimes	14 798,17 €	89 394 €	20 430,31 €
Assurance	85 242,00 €	253 282 €	85 242,00 €
Abt Défenseurs Action Juridique	36 790,05 €	29 798 €	34 011,05 €
Formation défenseurs	95 802,50 €	148 989 €	55 030,00 €
Animation réseau défenseurs	1 552,27 €	163 888 €	- €
Actions Diverses Solidarité	19 864,13 €	59 596 €	6 800,00 €
Total Prestations CNAS	3 667 380,81 €	6 207 888,00 €	4 093 857,98 €
Gestion de la CNAS	2 533 150,25 €	2 307 032 €	2 193 518,97 €
Frais de fonctionnement	135 793,86 €	138 200,00 €	140 094,57 €
Frais de personnel	600 069,97 €	610 000,00 €	591 101,76 €
Comités de gestion	8 559,00 €	12 000,00 €	2 926,22 €
Prestation extérieures (dont Serv.Jur.Conf)	829 842,45 €	806 000,00 €	715 144,77 €
Frais de communication	84 226,62 €	102 500,00 €	32 030,88 €
Dot. .Amortisst. Belleville	690 849,17 €	511 747 €	513 787,15 €
Dot. .Amortisst. Logiciels	183 809,18 €	126 585 €	198 433,62 €
Charges except. exercices antérieurs	13 453,80 €	- €	- €
Total charges	6 213 984,86 €	8 514 920 €	6 287 376,95 €
Cotisations	6 866 008,85 €	6 838 020 €	6 875 982,67 €
Cotisations actifs	6 744 176,16 €	6 717 854 €	6 752 964,60 €
Cotisations retraités	121 832,69 €	120 166 €	123 018,07 €
Contribution Réserve de financement	1 676 900,00 €	1 676 900 €	1 676 900,00 €
Produit Exceptionnel sur exercice	3 000,00 €		3 998,30 €
Produits sur exercice antérieur	62 351,14 €		105 638,27 €
Total produits	8 608 259,99 €	8 514 920 €	8 662 519,24 €
Provisions dossiers Adhérents	- 329 788,76 €		- 87 185,53 €
Provision dossiers IGC	- 53 582,61 €		- 721 822,18 €
Provisions dossiers droit syndical	- 155 598,34 €		- 1 059 149,21 €
Ecart de provisions	- 538 969,71 €		- 1 868 156,92 €
Contributions VMP et prêts CNAS	380 449,35 €		- 10 450,29 €
Résultat exercice	3 313 694,19 €	- €	4 232 848,92 €

6. La clôture du budget de Bierville

La crise sanitaire a conduit à une fermeture de Bierville pendant 8 mois en 2020 (du 16/03/20 au 13/09/2020 et du 30/10/20 au 10/01/2021). Il n'y a donc eu que 3 803 journées séminaires, soit une diminution de 75% par rapport à 2019. L'activité représente 24 % des contrats initiaux. 11 551 journées séminaires ont été annulées (10 232 journées d'annulation de session et 1319 journées d'annulation d'inscrits aux sessions).

Les objectifs des organisations sont fixés au regard du point d'équilibre fixé à 17 530 journée/an et du nombre d'adhérent par organisation (forfaitaire pour la Confédération). Les objectifs 2020 ont été divisés par 2 lors de l'élaboration du budget pour tenir compte des travaux de rénovation qui devaient priver le centre de la moitié de sa capacité d'hébergement. Les travaux n'ont pas eu lieu mais la Covid 19 a malheureusement eu un effet encore plus dévastateur.

Pour 2021, les objectifs sont maintenus à 50% pour les mêmes raisons, à savoir les travaux qui ont enfin débuté le 8/03/2021.

Journées séminaires par organisation et objectifs

Organisations	Réalisé 2019	Objectif 2020	Réalisé 2020	Objectif 2021
FBA	339	320	28	310
CONFEDERATION	1 460	818	186	823
F3C	978	525	209	525
FCE	728	460	132	460
FEAE	783	120	367	125
FEP	800	255		260
FGA	395	440		430
FGMM	1 920	670	688	655
FGTE	117	510	70	510
FINANCES	78	80		80
FNCB	990	265	129	255
INTERCO	1 188	855	133	860
PSTE	430	205	156	205
SANTE	2 284	1 105	1 130	1 100
SERVICES	1 604	960	428	980
SGEN	45	285	37	295
UCC		25		25
UCR	660	500	110	500
UFFA	171	0		0
URI IDF	211	368		368
Total	15 181	8 766	3 803	8 766

6.1. Les produits

Activités	Résultat 2019	Prévision 2020	Résultat 2020
Forfait séminaire	1 362 810	716 000	395 735
Prestations complémentaires séjour	229 890	20 000	10 839
Prestations Bar	105 998	50 000	24 893
Autres prestations	52 744	30 100	3 202
Cotisation	459	500	545
Prestations hors-activités Bierville	35 464	22 000	33 029
Total Produits	1 787 366	838 600	468 243

Les produits réalisés représentent 26% des produits 2019 et 56% des prévisions 2020. La baisse d'activité (25% de l'activité 2019) en est l'explication.

Les frais d'annulation intégrés dans la ligne prestations complémentaires pour 6 552 € n'ont concerné que les annulations du début de l'année, les frais d'annulations depuis mars 2020, dus à la COVID-19, ne sont pas facturés. Les autres prestations complémentaires concernent les repas améliorés pour 4 287 €.

Les prestations hors-activités concernent les dotations non utilisées des organisations pour 27 274 € (FEP-FGA-FINANCES-UCC et Ile de France), la location du logement de fonction pour 5 120 €, les ventes CFDT Productions pour 635 €. Les locations auprès de l'EURL ont été nulles. Les événements festifs ayant été interdits en 2020, aucune location n'a été réalisée.

6.2. Les charges

ACTIVITES	Résultat 2019	Prévision 2020	Résultat 2020
Bar	116 201	67 500	33 178
Hôtellerie	143 365	71 000	49 999
Restauration	815 004	542 000	306 704
Fonctionnement de Bierville	641 320	511 000	545 924
Parc	22 828	11 000	17 501
Charges à refacturer	31 877	23 100	391
Divers autres activités	1 720	0	
Total Charges	1 772 314	1 225 600	953 697

Les charges réalisées représentent 54% des charges 2019 et 78% des prévisions 2020. La fermeture du centre n'a eu qu'un léger impact sur les coûts fixes, notamment sur les fluides qui représente 75% de la consommation 2019. Gageons que les travaux de rénovation nous permettront de mieux maîtriser cette charge.

Détail des charges de fonctionnement	Résultat 2019	Prévision 2020	Résultat 2020
Assurances autos	1 082	1 000	1 080
Frais entretien autos	4 475	0	4 139
Entretien des équipements	45 867	46 000	42 366
Fluides	133 476	74 000	98 533
Frais de fonctionnement	46 937	41 000	44 302
SI	61 255	60 000	49 424
Fournitures/petits matériels	6 220	1 000	1 098
Frais de personnel GIE	275 942	203 000	258 407
Frais intérim GIE	0	20 000	0
Impôts et taxes	27 978	27 000	26 395
Frais mandataires Eures	34 266	34 000	16 447
Téléphonie	3 821	4 000	3 733
Total	641 320	511 000	545 924

6.3. Le résultat 2020

Charges 2020		Produits 2020	
Bar	33 178	Prestations bar	24 893
Hôtellerie	49 999	Prestations hébergement	395 735
Restauration	306 704	Prestations complémentaires séjour	10 839
Fonctionnement de Bierville	545 924	Dotations non utilisées	27 274
Parc	17 501	Cotisation	545
Charges à refacturer	391	Autres prestations	3 202
Divers autres activités	0	Prestations Hors Activités Bierville	5 755
Total	953 697	Total	468 243
		Résultat	-485 454

Nous avons prévu, en raison des travaux, un résultat déficitaire de 387 000 €. Nous avons excédé de 25% cette prévision atteignant un niveau de déficit jamais atteint de - 485 454 €. Si en 2019 était une année historique avec 15 052 € de bénéfice, l'année 2020 restera également historique par sa crise sanitaire et ses effets économiques sur l'activité de Bierville. 2021 voit le centre refermer ses portes en mars et avril et les travaux de rénovation pour les deux prochaines années réduisent la capacité d'hébergement à 60 chambres. Les perspectives économiques des deux prochaines années ne s'annoncent pas bonnes. Pour la 2^{ème} année consécutive, les fonds propres de l'association sont négatifs. Ils atteignent la somme de - 768 447 €.

6.3.1. Résultats comparés de 2013 à 2020

Exercices	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre journées réalisées	14 694	13 841	15 625	14 776	13 289	15 181	3 803
Charges	1 850 649 €	1 905 443 €	1 878 127 €	1 860 099 €	1 675 655 €	1 772 314 €	953 697 €
Produits	1 647 206 €	1 643 043 €	1 785 067 €	1 743 630 €	1 636 259 €	1 787 366 €	468 243 €
Résultat	-203 443 €	-262 400 €	-93 060 €	-116 469 €	-39 396 €	15 052 €	-485 454 €
Erreur de TVA		48 183 €	-48 183 €				
Résultat	-203 443 €	-214 217 €	-141 243 €	-116 469 €	-39 396 €	15 052 €	-485 454 €

7. La clôture du budget Solidarité syndicale Mondiale

7.1. Les produits et les charges

Le budget Solidarité syndicale mondiale (article 8.1 de la charte financière) est alimenté par une partie de la cotisation de chaque adhérent à la CFDT (0,87 % de la cotisation). Ce montant est de 685 926 € en 2020. Il a vocation à financer des aides au mouvement syndical de pays en développement ou émergents, des opérations de solidarité syndicale ou à but humanitaire. Une part du budget est réservé au soutien des initiatives des organisations fédératives pour leurs actions s'inscrivant dans les rubriques A et B du présent tableau.

En 2020, si les aides à l'organisations d'initiatives et de réunions ont diminué, des aides de solidarité face à la crise Covid 19, à destination de militants en situation difficile ont été apportées, notamment en Inde, en Haïti, au Venezuela, au Sénégal et au Cambodge.

7.2. La solidarité syndicale mondiale face à la crise Covid

Budget Solidarité syndicale mondiale	2018 Clôture	2019 Clôture	2020 Budget	2020 Clôture
A. Aide à des syndicats ou ONG pour organisation réunions, congrès, ou leur participation à des rassemblements ou initiatives régionales ou mondiales	47 944,11	49 786,10	48 000,00	16 026,40
B. Aide à des militants de syndicats en situation personnelle difficile (liberté, menaces, santé, etc.) - Turquie, Palestine, Iran, Algérie, Egypte	5 540,50	2 003,98	30 000,00	60 700,70
C. Actions de solidarité organisées par la CSI ou des régionales de la CSI Contribution Fonds solidarité CSI ou à des régionales CSI	0,00	2 000,00	10 000,00	10 000,00
G. Aide à une ou des organisations (FD/URI) engageant des actions répondant aux libellés A ou B 5% du budget	10 000,00	19 500,00	68 259,56	14 000,00
D. Frais de fonctionnement budget SSM	124 814,53	123 334,09	120 348,85	125 457,00
Informatique+ Locaux	23 321,93	22 818,96	16 947,95	16 943,65
Personnel	98 425,77	97 002,86	100 900,90	105 140,13
Divers (Honoraires, banque...)	3 066,83	3 512,27	2 500,00	3 373,22
E. Contribution au fonctionnement de l'Institut Belleville (hors projets)	135 000,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
F. Financement Projets Institut Belleville	285 000,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
Total charges	608 299,14	616 624,17	696 608,41	646 184,10
Part de cotisation SSM	675 062,97	684 713,59	681 996,39	685 926,13
Total produits	675 062,97	684 713,59	681 996,39	685 926,13
Résultat	66 763,83	68 089,42	-14 612,02	39 742,03

8. La clôture du budget du fonds d'organisation

La charte financière a prévu de mutualiser 1,42% de la cotisation de chaque adhérent, pour les actions des organisations sur les priorités de développement syndicale et de structuration fixées par le BN et le CNC, sur proposition de la Commission confédérale d'organisation (CCO). Ces ressources viennent en complément des financements du développement par les syndicats, fédérations et régions.

Fonds d'organisation	2018 Clôture	2019 Clôture	2020 Clôture
Reversements aux organisations			
Montant de l'année	664 550,04	587 367,38	386 935,24
Dénouement exercice antérieur	177 576,63	-26 522,26	-40 784,55
Sous-total	842 126,67	560 845,12	346 150,69
Fusions			
Sous-total	842 126,67	560 845,12	346 150,69
Fonctionnement / amortissements	308 108,77	310 413,70	321 255,16
Total charges	1 150 235,44	871 258,82	667 405,85
Produits cotisations	1 098 626,29	1 114 238,71	1 116 114,98
Contribution Projet 10% au FOS			190 000,00
Total produits	1 098 626,29	1 114 238,71	1 306 114,98
Résultat	-51 609,15	242 979,89	638 709,13

Lors de l'exercice 2020, la CCO a attribué aux projets des organisations 767 423 €, projet Task Force Développement (ACDC) inclus, ce qui représente 122 577 € de moins que le budget prévisionnel. Cette différence s'explique par la mise en route tardive d'ACDC due à la difficulté que certaines organisations ont rencontrée pour la contractualisation avec les employeurs des militants intégrant ce projet.

A la clôture 2020, sur la base des retours des organisations concernant les dépenses qu'elles ont réellement engagées, les reversements du fonds vers les organisations seront d'environ 400 000 €.

La crise sanitaire a eu un impact sur la réalisation des projets 2020, c'est pour cette raison que le Bureau national de septembre 2020 a décidé que :

- les organisations ont la possibilité de demander de prolonger sur 2021 les projets 2020 ;
- les sommes déjà versées en 2020 sur le projet en question seront déduites et le projet sera intégré dans la convention 2021 pour être effectif ;
- le reliquat du fonds d'organisation et de syndicalisation 2020 alimentera le FOS 2021 ;
- le reliquat du +10% sera versé aux projets développement 2021.

On constate qu'il y a toujours un delta entre les sommes prévues et les sommes décaissées au moment de la clôture des projets, cela peut s'expliquer par le différentiel entre le budget initial et le réalisé au final, ou par le fait que le projet n'a pas été réalisé ou partiellement mené.